



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agents immobiliers

Question écrite n° 7336

Texte de la question

Mme Laurence Abeille attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le sort des victimes dans l'affaire dite Apollonia suite aux menaces qui pèsent sur le Crédit immobilier de France (CIF). Alors que l'État va apporter son soutien au CIF, aucune provision pour indemnisation des victimes de l'affaire Apollonia ne semble avoir été prévue. Elle souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Compte tenu des graves difficultés financières que connaissait le groupe Crédit Immobilier de France (CIF), susceptibles, en l'absence d'intervention de l'Etat, de déboucher sur une liquidation judiciaire qui aurait conduit à de graves conséquences en termes d'emploi notamment, l'Etat a du intervenir en urgence pour empêcher la faillite de l'établissement. La mise en extinction du groupe, rendue nécessaire par les règles fixées par la Commission européenne en l'absence de toute perspective de retour à la viabilité sans aide, n'entraîne pas pour autant de disparition rapide du groupe, qui sera géré en extinction sur une durée longue. Par ailleurs l'Etat a affirmé solennellement, à l'occasion de l'octroi de sa garantie, que dès lors que les conditions nécessaires à la mise en place de la garantie de l'Etat seraient réunies, il s'engageait à ce que le CIF honore toutes ses obligations. Tel est le cas, en particulier, des dommages et intérêts que certaines des filiales du CIF pourraient être amenées à devoir payer en application des décisions de justice qui sont attendues à la suite de la mise en examen de ces filiales.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Abeille](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7336

Rubrique : Professions immobilières

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5661

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 502